Politique relative à l'interdiction du financement des coûts indirects de la recherche en santé – Orientations

Justifications et liens avec notre vision, notre mission et nos valeurs

Comme c'est le cas depuis sa fondation, SP Canada constitue un organisme subventionnaire important de la recherche sur la SP, et ce, grâce à un programme dont l'objectif est de subventionner des projets de recherche menés dans des universités ou des centres de recherche du réseau de la santé ainsi que de financer des bourses destinées au personnel de recherche.

Objectif

La présente politique vise à assurer que les dépenses de recherche de SP Canada servent à financer des études précises ainsi que le salaire du personnel de recherche et non les coûts indirects de la recherche. Ces derniers regroupent les dépenses générales, non reliées à la recherche elle-même, engagées par une université, un hôpital ou un autre établissement dans la conduite générale de travaux de recherche.

Champ d'application

Cette politique s'applique aux activités des chercheurs subventionnés par SP Canada, de même qu'à celles des bénévoles et des employés de tous les échelons de SP Canada. Elle est entrée en vigueur le jour de son approbation.

Approbation

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration de SP Canada le 20 novembre 2009.

Détails

SP Canada a pour obligation d'affecter les fonds collectés par les donateurs à des projets de recherche et à des subventions destinées au personnel de recherche dans le but d'accroître le rythme des découvertes qui permettront de trouver la cause, les méthodes de prévention et le remède de la sclérose en plaques le plus tôt possible. Les fonds remis par SP Canada ne peuvent donc aucunement servir à

SP Canada – Guide des politiques		
S'applique à :	Bénévoles et personnel de tous les échelons	
Fréquence des révisions :	Au moins tous les cinq ans	
Première approbation :	Approuvé par le conseil d'administration de SP Canada le 20 novembre 2009	
Dernière révision :	24 février 2020	
Prochaine révision :	Février 2025	

couvrir les coûts indirects des universités, des hôpitaux ou autres établissements de recherche.

Maître d'œuvre

Le vice-président principal de la mission de SP Canada est le maître d'œuvre de la Politique relative à l'interdiction du financement des coûts indirects de la recherche en santé.

Surveillance et conformité

Il incombe au vice-président principal de la mission de diriger les activités de surveillance de l'application des orientations de la présente politique ainsi que de veiller au respect des modalités de celle-ci.

Politiques et lois connexes

La présente politique a été élaborée à partir de l'Énoncé de position sur les coûts indirects de la recherche, publié par la Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé, ainsi que sur la base de politiques issues d'autres organismes de bienfaisance qui subventionnent des projets de recherche dans le domaine de la santé.

Révision

La présente politique doit être révisée au moins tous les cinq ans à partir de sa date d'approbation.

Définitions

Coûts directs de la recherche – Coûts directement en lien avec un projet de recherche (comme les dépenses reliées à l'achat de matériel de laboratoire, à la rémunération des techniciens et aux déplacements autorisés) ou l'octroi d'une bourse au personnel de recherche (comme les subventions postdoctorales ou de stagiaires de recherche).

Coûts indirects de la recherche – Catégorie de coûts qui regroupe les dépenses générales engagées par une université, un hôpital ou tout autre établissement dans la conduite générale de travaux de recherche. Il s'agit notamment des coûts reliés aux activités suivantes : entretien d'édifices, chauffage, éclairage, gestion des

SP Canada – Guide des politiques		
S'applique à :	Bénévoles et personnel de tous les échelons	
Fréquence des révisions :	Au moins tous les cinq ans	
Première approbation :	Approuvé par le conseil d'administration de SP Canada le 20 novembre 2009	
Dernière révision :	24 février 2020	
Prochaine révision :	Février 2025	

procédures de recherche, évaluations éthiques, gestion de la propriété intellectuelle, évaluation environnementale et conformité en matière de sécurité.

SP Canada – Guide des politiques		
S'applique à :	Bénévoles et personnel de tous les échelons	
Fréquence des révisions :	Au moins tous les cinq ans	
Première approbation :	Approuvé par le conseil d'administration de SP Canada le 20 novembre 2009	
Dernière révision :	24 février 2020	
Prochaine révision :	Février 2025	